



**Monsieur Alain Darthenucq**

Chef de délégation  
Délégation de l'Union européenne  
Place de l'Indépendance – Bâtiment Old East  
B.P.103 – Bujumbura  
BURUNDI

Fax : 00.257.22.22.46.12

Paris, le 28 octobre 2010

**Objet : obtenir des autorités burundaises, la liberté d'expression et d'action pour les défenseurs des droits de l'homme**

Monsieur le Chef de Délégation,

L'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT-France) est gravement préoccupée par les menaces qui pèsent actuellement sur l'Association pour la protection des personnes détenues et des droits humains (APRODH) et son président Pierre-Claver Mbonimpa, ainsi que par le climat général de défiance que les autorités burundaises entretiennent depuis plusieurs années à l'endroit des organisations de la société civile burundaise qui s'impliquent dans la promotion des droits de l'homme et la bonne gouvernance.

Depuis que l'APRODH s'est exprimée sur les nombreuses arrestations et disparitions de membres de l'opposition survenues depuis août 2010, cette organisation et son président font l'objet de calomnies de la part des autorités locales. Ils ont été accusés, publiquement et à plusieurs reprises, de travailler contre les institutions de la République et de soutenir les « bandits armés ».

Le 20 octobre 2010, dans un souci de communication et d'explications avec les autorités, les représentants de cinq organisations burundaises - APRODH, Forum pour le renforcement de la société civile (FORSC), Ligue ITEKA, Observatoire de l'action gouvernementale (OAG) et Observatoire de Lutte contre la corruption et les malversations économiques (OLUCOME) - ont été reçus, à leur demande, par le ministre de l'Intérieur, Edouard Nduwimana. Au cours de cette rencontre, le ministre a évoqué l'éventualité de l'annulation de l'agrément de l'APRODH et du remplacement de son président par le ministère de l'Intérieur contrairement à ce que garantit la Constitution de la République du Burundi.

.../...

Depuis deux ans, un certain nombre d'atteintes graves aux droits de l'homme ont touché diverses organisations de la société civile et leurs membres :

- le 9 avril 2009, Ernest Manirumva, vice-président de l'OLUCOME, a été assassiné à Bujumbura. Il enquêtait sur des affaires de corruption au sein de la police ;
- en novembre 2009, Pacifique Nininahazwe, délégué général du FORSC, a été averti qu'un complot d'assassinat se tramait contre lui. Il menait alors la campagne « *Justice pour Ernest Manirumva* » ;
- fin novembre 2009, le FORSC a été brièvement frappé d'interdiction après que le ministère de l'Intérieur lui ait retiré son agrément ;
- en mars et avril 2010, Gabriel Rufyiri, président de l'OLUCOME et Pierre Claver Mbonimpa, président de l'APRODH, ont reçu des menaces du fait de leur enquête sur la mort de Ernest Manirumva. M. Rufyiri a été victime, le 24 avril 2010, d'un grave accident de la route lorsqu'un véhicule de l'armée roulant à grande vitesse a percuté son véhicule ;
- début juin 2010, Neela Ghoshal, représentante de Human Rights Watch (HRW) au Burundi, a été obligée de quitter le Burundi après que le ministère des Affaires étrangères et de la coopération internationale lui ait retiré son agrément ;
- le 12 juillet 2010, Jean-Claude Kawumbagu, directeur du journal en ligne Netpress, a été arrêté pour avoir mis en ligne un article critiquant les forces de sécurité burundaises. Il reste jusqu'à ce jour emprisonné ;

Toutes ces atteintes aux droits de l'homme, qui touchent la société civile burundaise, demeurent à ce jour impunies. Elles sont le reflet du climat délétère qui tente de réduire au silence la société civile indépendante au Burundi et qui relève d'une partie des autorités au pouvoir.

Face à cette situation intolérable, il nous semble impératif que la Délégation de l'Union européenne (UE) et les chancelleries de ses États membres, conformément aux orientations de l'UE concernant les défenseurs des droits de l'homme, expriment leur solidarité avec l'APRODEH et appellent instamment les autorités burundaises à :

- garantir l'exercice des libertés fondamentales de l'ensemble des organisations de la société civile burundaise, et plus particulièrement celle de l'APRODEH ;
- mettre fin à la campagne de harcèlements à l'encontre des membres de la société civile, qui touche tout particulièrement l'APRODEH ;
- garantir l'intégrité physique des membres de ces organisations ;
- se conformer aux obligations internationales en termes de recherche de la vérité et de lutte contre l'impunité des auteurs de menaces de morts et d'assassinats de membres de la société civile.

L'ACAT-France vous remercie de votre attention et vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Chef de Délégation, l'assurance de notre haute considération.

Clément Boursin  
Responsable des programmes Afrique